



VISA
LIGUE B.F.C.04
n°53.....
du04/06/25.....



REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF

1^{ER} RALLYE NATIONAL PEA DE LA VALLEE DE L'OGNON

08 et 09 NOVEMBRE 2025

Coupe de France des Rallyes - Coefficient 3

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : Lundi 08 Septembre 2025

Ouverture des engagements : Lundi 08 Septembre 2025

Clôture des engagements : Lundi 27 Octobre à minuit

Parution du carnet d'itinéraire : Vendredi 31 Octobre 2025

- Dates et heures des reconnaissances :
- Le 02 NOVEMBRE 2025 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 17h00
- Le 07 NOVEMBRE 2025 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 17h00

Vérifications administratives et techniques le : Samedi 08 Novembre 2025 de 07h00 à 11h00

Lieu : Auto Securiplus – Contrôle technique – 40 Rue de la Verrerie – 70200 ROYE

Heure de mise en place du parc de départ le Samedi 08 Novembre 2025 de 07h00

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le Samedi 08 Novembre 2025 à 10h00

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

Publication des équipages admis au départ et publication des heures et ordres de départ le : Samedi 08 Novembre 2025 à 12h00

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

Briefing des pilotes : Ecrit et distribué aux vérifications administratives

Départ de la 1^{ère} étape le : Samedi 08 Novembre 2025 à 15h30 (VHC)

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

Arrivée de la 1^{ère} étape le : Samedi 08 Novembre 2025 à 17h34 (VHC)

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} étape + Ordre et heures de départ de la 2^{ème} étape le : Samedi 08 Novembre 2025 à 22h30

Départ de la 2^{ème} étape le : Dimanche 09 Novembre 2025 à 08h00 (VHC)

Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE
 Arrivée de la 2ème étape le : Dimanche 09 Novembre 2025 à 13h58 (VHC)
 Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE
 Vérification finale le : Dimanche 09 Novembre 2025
 Lieu : Auto Securiplus – Contrôle technique – 40 Rue de la Verrerie – 70200 ROYE
 Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC
 Publication des résultats du rallye le : Dimanche 09 Novembre 2025 – 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent
 Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE
 Remise des prix le : Dimanche 09 Novembre 2025 à 18h00
 Lieu : Bâtiment 205 Africa Raid – 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile ROYE AUTO SPORT organise le 1^{er} Rallye National PEA de la Vallée de l'Ognon en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Bourgogne Franche Comté le ...(*date*)..... sous le numéro ...(*numéro*)... et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro ...(*numéro*)... en date du ...(*date*).....

Comité d'Organisation

Président : Mr CHARTON Aurélien – licence 0421/176477
 Membres : Bénévoles de l'Association Sportive Automobile Roye Auto Sport
 Secrétariat du Rallye, Adresse : 9 rue des Champs 70270 La Lanterne et les Armons
 Téléphone : 06.80.41.22.52
 Fax :
 Permanence du Rallye : Bâtiment 205 Africa Raid
 Lieu, date, horaire : 3 Impasse de la Tuilerie – 70200 FROTEY LES LURE
 08 et 09 novembre 2025 de 06h à 22h

Organisateur technique

Nom : Mr CHARTON Aurélien – Président ASA ROYE AUTO SPORT - licence 0421/176477
 Adresse : 9 Rue des champs – 70270 LA LANTERNE ET LES ARMONTS

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs	M.CHARLEUX Josiane Licence n°9434
Commissaires Sportifs (au nombre de 2)	M.CONDAMIN Claude Licence n°122813
	M.BRESSON François..... Licence n°47951
Directeur de Course	M.GALLAIRE Christophe Licence n°242385
Directeur de Course adjoint	M.SICHLER Jean-Jacques Licence n°17673
Directeur de Course VHC / VHRS PC	M.LE GAL Jacques..... Licence n°9383

Directeur de Course délégué ES 1/4/7 PC
 Directeur de Course délégué ES 2/5/8 PC
 Directeur de Course délégué ES 3/6/9 PC

Commissaire Technique responsable
 Commissaires Techniques adjoints

Commissaire Technique VHC

Directeur de Course ES 1/4/7
 Directeur de Course adjoint ES 1/4/7
 Directeur de Course INTER ES 1/4/7
 Directeur de Course adjoint INTER ES 1/4/7
 Médecin chef ES 1/4/7
 Médecin ES 1/4/7
 Chronométreurs ES 1/4/7

Directeur de Course ES 2/5/8
 Directeur de Course adjoint ES 2/5/8
 Médecin ES 2/5/8
 Chronométreurs ES 2/5/8

Directeur de Course ES 3/6/9
 Directeur de Course adjoint ES 3/6/9
 Directeur de Course stagiaire ES 3/6/9
 Médecin ES 3/6/9
 Chronométreurs ES 3/6/9

Chargés des relations avec les concurrents

Chargé des relations avec la presse

Chargé des Commissaires de route
 Classement
 Speakers

M.LE GAL Jacques.....Licence n°9383
 M.ANGELMANN Alain Licence n°214977
 M.DUPAYS Véronique Licence n°30612

M.HAEFELIN DanielLicence n°12679
 M.TENA EmileLicence n°124058
 M.DERCHE DenisLicence n°33547
 M.REVERCHON Jean-Louis Licence n°6835
 M.LAPLANCHE Jean-Luc Licence n°195778
 M.CATELIN Arnaud.....Licence n°353737

M.GERARD Jean-François.....Licence n°136207

M.DEVAUX OlivierLicence n°1751
 M.NASAZZI DelphineLicence n°11063
 M.OLIVAIN JackyLicence n°3272
 M.FAIVRE Pascal.....Licence n°18024
 M.BRETEL Eliane.....Licence n°348380
 M.CHENUT AgatheLicence n°382289
 M.FAIVRE SylvieLicence n°11039
 M.COUEDON SylvainLicence n°123698
 M.COUEDON ChristineLicence n°228506

M.ODIN Jean-Christophe.....Licence n°236865
 M.DELOY Jean-Marc.....Licence n°6830
 M.WIEDENKELLER MichelLicence n°146262
 M.JEDREK Sabine.....Licence n°317059
 M.THIERY NathalieLicence n°342012

M.PEUGEOT Martial.....Licence n°44386
 M.LEPEULE JackyLicence n°13663
 M.PONT JonathanLicence n°164298
 M.CHENUT JulieLicence n°348377
 M.BENOIT Adeline.....Licence n°217180
 M.TSCHOFFEN Jean-MarieLicence n°196872

M.ANGELMANN JocelyneLicence n°233639
 M.FRANCE Monique.....Licence n°29181

M.CHARTON AurélienLicence n°176477

M.DUCHENE Olivier.....Licence n°214091
 M.DURAND Jean-Paul.....Licence n°27683
 M.GRILLOT StéphaneLicence n°188726

1.2P. ELIGIBILITE

- Le Rallye National PEA de la Vallée de l'Ognon 2025 compte pour :
- La Coupe de France des Rallyes 2026 coefficient 3
- Les Challenges Bourgogne-Franche Comté 2025
- Les Challenges ASA Roye Auto Sport 2025
- Challenge Commissaires Bourgogne-Franche Comté 2025
- Challenge Rallye pour les filles 2025

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 1er rallye National PEA de la Vallée de l'Ognon 2025 doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le lundi 27 Octobre 2025 à minuit

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :

STEVENOT JUSTINE,
5 chemin des Lapières
70270 SAINT BARTHELEMY
Mail : asaras70@gmail.com

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum. (VHC et VHRS incluses)

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 540 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (1 membre ASA) : 490 €
- avec la publicité facultative des organisateurs (2 membres ASA) : 440 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 1070 €
- Dont 5€ par partant seront reversés à la ligue pour l'établissement du challenge commissaires en fin d'année.

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée suivant le détail du plan dans le road book, la surface ne devra pas excéder 60 m2 par équipage (si assistance groupée, 60 m2 plus 40 m2 par voiture supplémentaire) , aucune voiture de tourisme ne sera tolérée dans le parc d'assistance et chaque assistance devra prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance (pour tout manquement à cette règle, l'équipage se verra facturer l'enlèvement et le traitement des déchets

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le 1^{er} Rallye National PEA de la Vallée de l'Ognon 2025 représente un parcours de 189.620kms.

Il est divisé en 2 étapes et 3 sections.

Il comporte 9 épreuves spéciales d'une longueur totale de 97.530kms.

Les épreuves spéciales sont :

ES - 1 / 4 / 7 : LE MOULIN DU FAU : 16.000 Kms

ES - 2 / 5 / 8 : LE SCEY : 7,360 Kms

ES - 3 / 6 / 9 : LE MOULIN PALON : 9.150 Kms

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : 3

Les reconnaissances auront lieu aux dates et heures suivantes :

- Le 02 NOVEMBRE 2025 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 17h00
- Le 07 NOVEMBRE 2025 de 9h00 à 12h 00 et 14h00 à 17h00

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

SCRATCH		1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}
		730€	580€	380€	180€	80€
CLASSES	+ de 12 partants :	380€	230€	100€	60€	
	de 8 à 11 partants :	330€	200€	100€		
	de 4 à 7 partants :	330€	180€			
	de 1 à 3 partants :	220€				

EQUIPAGE 100% FEMININ : 280€ Si moins de 3 partants : 180€

Autres récompenses :

Il sera également attribué de nombreuses coupes.

Le pilote et le copilote de chaque équipage récompensé recevra une coupe ou un trophée.

Trois commissaires seront récompensés (coupes).

La remise des prix se déroulera après le rallye le dimanche 09 Novembre 2025 à 18h00, Bâtiment du 205 AFRICA RAID – 70200 FROTEY LES LURE.

Les équipages ne se présentant pas au complet à la remise des prix perdront le bénéfice des prix et récompenses qui leur seraient attribués.

TOUTES LES INFORMATIONS UTILES SONT DISPONIBLES SUR LE SITE : <http://asaroyeautosport.fr> et sur la PAGE FACEBOOK ASA ROYE AUTO SPORT